

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Douze, et le dix décembre, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : M. LOPEZ Patrick (procuration à M. RIDOIN Jacques), M. LARRIEUX Patrice (procuration à Mme AUPETIT Carole), M. VACHER Roland (procuration à M. CLUZEAU Pierre), M. BOUTHIER Christophe.

Date de convocation : 3 décembre 2012

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme MASSON Josiane a été désignée en qualité de secrétaire.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2012

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

N° : 2012/12/01 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERU P2 : Avenant n°1 au lot n°2 - Entreprise HYDREL

MISE AUX NORMES ET REHABILITATION DES RESEAUX EAUX USEES (PROGRAMME 2010 - Priorité N°2) - RENOUELEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - LOT N°2 : POSTES DE RELEVAGE - AVENANT N°1 au marché avec L'ENTREPRISES HYDREL SAS

Le montant du marché est augmenté pour prendre en compte les contraintes et évènements imprévus rencontrés lors de l'exécution des travaux de construction des postes de relevage des eaux usées.

Le montant global de cet avenant représente une augmentation de 8.36 % du montant initial du marché. Les prestations non prévues au marché initial se répartissent comme suit :

DESIGNATION	MONTANT INITIAL DU MARCHE H.T.	MONTANT AVENANT N°1 H.T.	MONTANT TOTAL (MARCHE et AVENANT N°1) H.T.
TRANCHE FERME			
POSTE DE RELEVAGE RD 707	26 376.00 €	1 220.00 €	27 596.00 €
POSTE DE RELEVAGE RN 21	18 365.00 €	3 850.00 €	22 215.00 €
TOTAL TRANCHE FERME	44 741.00 €	5 070.00 €	49 811.00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE			
POSTE DE RELEVAGE DES NARFONDS	15 937.00 €	- €	15 937.00 €
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE	15 937.00 €	- €	15 937.00 €
MONTANT TOTAL H.T.	60 678.00 €	5 070.00 €	65 748.00 €
T.V.A. 19.6 %	11 892.89 €	993.72 €	12 886.61 €
TOTAL T.T.C.	72 570.89 €	6 063.72 €	78 634.61 €

a) POSTE RN 21

La modification du tracé des réseaux de desserte et l'impossibilité de positionner le poste de relevage à l'emplacement initialement prévu en domaine privé a entraîné l'approfondissement du Génie Civil de l'ouvrage.

Le nouvel emplacement sous domaine public et circulaire a nécessité la modification de la structure de l'ouvrage (poste béton au lieu de polyester) et la pose de trappes d'accès en fonte.

b) POSTE RD 707

Réalisation du raccordement électrique depuis l'armoire de commande du poste de relevage jusqu'au compteur, compte tenu du positionnement définitif de celui-ci.

Intégration dans le montant du marché de l'option relative à la pose d'une unité de télégestion (le montant de cette option proposée dans l'offre de l'entreprise et retenue par le maître d'ouvrage, n'avait pas été prise en compte dans les pièces du marché initial).

Suppression de la clôture initialement prévue et réalisation d'une plateforme autour des ouvrages.

Monsieur le maire rappelle le montant initial du marché de 60 678.00 € H.T. soit 72 570.89 € T.T.C. et présente le projet d'avenant N°1 d'un montant de 5 070.00 € H.T. soit 6 063.72 € T.T.C. et portant le montant du marché à la somme de 65 748.00 € H.T. soit 78 634.61 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de passer un avenant N°1 au marché de travaux du 15 décembre 2010 avec l'entreprise HYDREL SAS d'un montant de 5 070.00 € H.T. soit 6 063.72 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette décision.

N° : 2012/12/02 – EAU POTABLE : Tarifs 2013

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'avenant N°1 au contrat de délégation du 27/12/2010 conclut avec la société SOGEDO, exploitant du service public d'eau potable.

Cet avenant prévoit :

- Réalisation aux frais du délégataire des travaux de réhabilitation du réservoir de Mauchat et d'aménagements d'ouvrages sur le réseau.

- Prise en charge par le délégataire de l'intégralité des achats d'eau (part communale et part exploitation).

Monsieur le Maire précise que cet avenant entraînera une baisse des dépenses affectée sur le budget d'eau potable (prise en charge des achats d'eau par le délégataire).

En conséquence, Monsieur le Maire propose, afin de tenir compte de cette économie et de ne pas répercuter sur les abonnés l'augmentation du tarif de la délégation, de diminuer en conséquence le tarif de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer le tarif d'eau potable suivant, assis sur la consommation d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2013 :

EAU - Abonnements		
	Pour mémoire année 2012	Voté 2013
Compteur 12/20	53,00 €	53,00 €
Compteur 30/40	104,00 €	104,00 €
Compteur 50/80	200,00 €	200,00 €
Compteur 100	250,00 €	250,00 €
Eau - Surtaxe communale		
	Pour mémoire année 2012	Voté 2013
Domestique	0,59 € le m3	0,5572 €
Abonnés spéciaux	Prix au m3 fixé par convention	Convention spécifique

N° : 2012/12/03 – ASSAINISSEMENT : Tarifs 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs concernant l'assainissement, pour l'année 2013, selon le tableau ci-dessous :

Assainissement		
	Pour mémoire année 2012	Voté 2013
Prime fixe	47,00 €	47,00 €
Prix au m3	0,76 €	0,76 €

N° : 2012/12/04 – TRAVAUX ECOLE MATERNELLE : Avenant n°1 au lot n°7 - Entreprise RIDOIN Frères EIRL BOYER Damien

Dans le cadre de l'opération « remise en état et mise en accessibilité des bâtiments scolaires de l'école maternelle » des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour le lot n°7 « Plomberie - Sanitaires ».

Ces travaux sont les suivants :

- Démontage et remontage de radiateur
- Modification de la tuyauterie
- Modification du radiateur rez de chaussée du bâtiment B dans les sanitaires
- Accessoires pour ces travaux

Le montant du marché initial était de 13 545,00 € HT et le montant de l'avenant n°1 est de 1555,00 € HT.

Le nouveau montant du marché est donc de 15 100,00 € HT soit 18 059,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'avenant n°1 au lot n°7 proposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2012/12/05 – CNP : Assurance statutaire du personnel municipal

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. La commune est assurée auprès du groupe CNP Assurances. Compte-tenu du faible absentéisme au titre de la maladie ordinaire de plus de 15 jours sur les dernières années et de l'âge des agents, le Conseil municipal a décidé l'année dernière de supprimer les garanties relatives à la maladie ordinaire et à la maternité, en conservant les garanties correspondant aux plus gros risques (décès, Accident de travail, Accident de trajet, Maladie professionnelle, Congés de longue maladie et Congés de longue durée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de continuer à s'assurer auprès du CNP pour les mêmes garanties et pour un taux de cotisation inchangé de 3,45% de la masse salariale soit une cotisation estimée et non définitive pour l'année 2013 de 37431,68 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce contrat CNP Assurances.

N° : 2012/12/06 – BUDGET COMMUNE : Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 du budget primitif de la COMMUNE conformément au tableau situé au verso :

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°2 2012
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

10/12/2012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391171 : Dégrèv. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6521 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	47 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	47 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	47 600,00 €	47 600,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 500,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-386 : Aménagement bibliothèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	160 000,00 €
D-2135-386 : Aménagement bibliothèque	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-386 : Aménagement bibliothèque	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-386 : Aménagement bibliothèque	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-330 : Travaux Ecole maternelle	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	192 500,00 €	0,00 €	192 500,00 €
Total Général		192 500,00 €		192 500,00 €

N° : 2012/12/07 – **BUDGET COMMUNE : Décision modificative n°3**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE la décision modificative n°3 du budget primitif de la COMMUNE conformément au tableau situé au verso :

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2012
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

10/12/2012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Liste des délibérations du 10 décembre 2012

N° : 2012/12/01 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERU P2 : Avenant n°1 au lot n°2 - Entreprise HYDREL

N° : 2012/12/02 – EAU POTABLE : Tarifs 2013

N° : 2012/12/03 – ASSAINISSEMENT : Tarifs 2013

N° : 2012/12/04 – TRAVAUX ECOLE MATERNELLE : Avenant n°1 au lot n°7 - Entreprise RIDOIN Frères EIRL
BOYER Damien

N° : 2012/12/05 – CNP : Assurance statutaire du personnel municipal

N° : 2012/12/06 – BUDGET COMMUNE : Décision modificative n°2

N° : 2012/12/07 – BUDGET COMMUNE : Décision modificative n°3

NOM et Prénom	Signature
JACCOU Michel	
MOUTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
RIDOIN Jacques	
BOST Jean-François	
LANGLADE Colette	

VILLEPONTOUX Michel	
FAURE Joël	
CANTY Georges	
CLUZEAU Pierre	
AUPETIT Carole	
DUSSUTOUR Bernard	
COURNIL Bruno	
HETZEL Monique	
MASSON Josiane	
JOUIN Didier	